

Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation certifiante RS5944

Objectifs

- Définir les investissements nécessaires au projet pour les planifier et sécuriser le démarrage de l'activité et son développement. - Identifier les différentes sources de financement extérieures du projet, notamment les aides à l'installation. - Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation - Elaborer son compte de résultat prévisionnel pluriannuel et évaluer la rentabilité du projet - Construire son prévisionnel de trésorerie à partir du plan de production, du plan de financement prévisionnel, pour identifier les forces, faiblesses, points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet - Analyser son prévisionnel global au regard de ses objectifs de départ, de ses besoins privés, des contraintes de la ferme dans son environnement et des principes de l'agriculture paysanne, pour valider le dimensionnement initial ou mieux l'adapter aux aspirations du porteur de projet.

Enjeux

La maîtrise de sa stratégie et des prises de décision sur sa ferme implique que le-la paysan-ne puisse conserver son autonomie, y compris dans la gestion de son budget. La vivabilité de son projet étant aussi primordiale, le-la futur-e paysan-ne doit penser à l'organisation de son travail, en termes de temps passé notamment, en lien avec les éléments économiques qui en résultent.

Pré-requis

- être en parcours d'installation et avancé dans la construction de son projet avec du foncier acquis ou en perspective - être installé et souhaiter refaire le point sur ses chiffres ou chiffrer un nouvel atelier. La formation est fortement conseillée pour les personnes souhaitant demander des aides à l'installation car un document de chiffrage est demandé pour le dépôt des dossiers d'aides

Contenu

J1 :

- Tour de table et recueil des besoins des stagiaires
- Rappel sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux et clarification de sa situation personnelle
- Savoir évaluer ses besoins privés
- Savoir établir un plan de financement : questionner ses besoins en investissements et sa capacité financière

J2 :

- Comprendre l'outil de système de production
- Poser son système technique et de commercialisation
- Savoir faire un plan de trésorerie prévisionnel mensuel

J3 : - Savoir faire un compte de résultat et analyser les facteurs de rentabilité

- Comprendre la TVA et calculer l'intérêt d'y être assujetti.e ou pas

J4 : - Connaître les obligations administratives avant et après l'installation

- réaliser un diagnostic technico-économique
- Définir un plan d'action
- réfléchir à son temps de travail et son organisation sur la ferme

J5 :- Analyser son prévisionnel global au regard de ses objectifs de départ

Être en capacité de présenter et de défendre la pertinence de son projet : présenter son projet et son chiffrage devant des paysan.ne.s, argumenter ses choix. Échanger avec le groupe.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Présentation orale et PPT, questions-réponses, échanges à partir des cas concrets des stagiaires, travail individuel suivi par les intervenant.es. Présentation orale de son projet en fin de formation.

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Ariège

Durée de la formation 5 jour(s)

Date limite d'inscription 11/10/2024

Tarifs

Adhérent 1155€

Non adhérent 1175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Formation prise en charge par le CPF et le Pole Emploi pour les porteurs de projet. Nous contacter pour plus d'informations

Plus de renseignements

Maxime Moine

adear.09@orange.fr

ADEAR Ariège

ADEAR 09

32 Av du Général de Gaulle

09000 Foix

06.70.04.55.30

Taux de satisfaction : 100%%

Repas du midi partagé et tiré du sac .



Modalités d'accès : Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation se fait sur la base du rendu d'un document de chiffrage du projet professionnel du candidat dans un délai d'un mois maximum après la formation, au moyen d'outils fournis par l'organisme (trame de présentation du projet et tableur informatique). Il doit comporter un descriptif du projet (dont un plan de production), un plan de financement et un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans ainsi qu'un prévisionnel de trésorerie sur au moins 1 an. La certification est obtenue si le candidat valide l'ensemble des compétences du référentiel. En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire. Pour les personnes ayant validé l'épreuve, un parchemin leur sera délivré.

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

Formation portée par l'ARDEAR Occitanie
N°OF : 91 30 02 803 30

Références qualités

qualicert

Dates, lieux et intervenants

05 nov 2024 09:30 - 17:30 (7hrs)	Adear 09 32 Avenue du général de Gaulle 09000 Foix	Claire Faure et Mireille Millet, accompagnatrices ADEAR
07 nov 2024 09:30 - 17:30 (7hrs)	Adear 09 32 Avenue du général de Gaulle 09000 Foix	Claire Faure et Mireille Millet, accompagnatrices ADEAR
12 nov 2024 09:30 - 17:30 (7hrs)	Adear 09 32 Avenue du général de Gaulle 09000 Foix	Claire Faure et Mireille Millet, accompagnatrices ADEAR
19 nov 2024 09:30 - 17:30 (7hrs)	Adear 09 32 Avenue du général de Gaulle 09000 Foix	Claire Faure et Mireille Millet, accompagnatrices ADEAR
26 nov 2024 09:30 - 17:30 (7hrs)	Adear 09 32 avenue du général de gaulle 09 000 Foix	Claire Faure et Mireille Millet, accompagnatrices ADEAR

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à